Syndicat Local SPS de l'EPSNF





Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non-gradés

Le Zélé de la claquette!



Suite à des notes de service incohérentes d'un dénommé NB, validées par le futur muté, le SPS de l'EPSNF tenait à clarifier les choses.

La note du 13 mars 2023 précise qu'« il est interdit de se rendre [...] au SSR1, SSR2, MED2 et [dans] les services accueillants des personnes patientes, des personnes détenues [...] avec un sac personnel.» Les raisons invoquées sont hygiéniques et sécuritaires. Mais de qui se moque-t-on?

Si on découvre au passage qu'une « personne patiente » à l'EPSNF n'est donc pas forcément en même temps une « personne détenue » (sic), plusieurs points posent question :

- Pourquoi donc le sac transparent exigé serait-il plus hygiénique qu'un sac personnel?
- La sécurité n'était-elle donc pas optimale pendant toutes les années de « règne » de notre Directeur ? Les contrôles de la PEP n'auraient-ils donc servi à rien ? A qui la faute ?
- Les médecins et autres « privilégiés » (téléphones portables autorisés, places de parking réservées) seront-il concernés par la note de service ?

NOUS, soignants et surveillants, attendons un minimum de reconnaissance de la part de nos directions.

Quant à la note du 10 mars 2023 concernant la restriction d'accès à la PEP, elle n'est que blabla (puisque nous connaissons déjà la réglementation). Seule vraie nouveauté? Cette absurdité : « *l'extinction des lumières est interdite* ». Depuis quand un poste protégé avec de l'armement doit-il être constamment éclairé? Allume-t-on les lumières dans les miradors la nuit? Et quid des économies d'énergie, comme des recommandations gouvernementales? Dans tous les cas, nous refusons catégoriquement d'être des cibles la nuit.

Le but réel de cette basse manœuvre ? Nous surveiller, nous épier... Quelle honte !!!

C'est le même rédacteur zélé qui ordonne : « pour pouvoir sortir d'un poste protégé, il faut se faire relever » et qui envoyait un mail le 23 septembre dernier à toute la hiérarchie :

« Voici la nouvelle procédure d'accès au portique (pour les personnes de l'EPSNF) Un agent de la PEP sort et contrôle la personne à l'aide du magnétomètre. »

Autre temps, autres mœurs : à l'époque, cela ne dérangeait visiblement personne de permettre à l'agent en poste de sortir pour effectuer les contrôles, en particulier quand des représentants de la hiérarchie sonnaient au portique... « Oui, cela était, autrefois, ainsi ; mais nous avons changé tout cela, et nous faisons maintenant la médecine d'une méthode toute nouvelle », disait le faux médecin de Molière. Il faut croire que les temps n'ont pas changé...

Le SPS de l'EPSNF demande à la direction de respecter les professionnels que nous sommes.

Copies à :

Personnel de l'EPSNF Syndicat National SPS DI Paris

22/03/23

SPS 100% Surveillants

